

# Le Petit Méry

Magazine Municipal d'Informations  
de Méry sur Marne



## Mariage de notre Secrétaire

Samedi 28 avril 2012, Mme Robcis, Maire de Sâacy, en présence de M Delaitre, a célébré le mariage de **Catherine**, notre secrétaire de mairie, avec M **Claude Suinot**.

L'émotion était palpable dans la voix de M Delaitre lorsqu'il prononça un petit discours à l'attention des mariés.

Beaucoup d'émotion également dans le regard de Catherine à l'écoute de ce message, dont voici quelques passages :

« *Votre bonheur Catherine, Claude, viendra de ce que les réussites comme les échecs vous les aurez vécus ensemble. Rien ne peut remplacer une complicité, une longue intimité.* »

« *Je vous souhaite un amour véritable, durable. La peine partagée en sera moins lourde et la joie plus profonde.* »

À l'issue de la cérémonie, Catherine a reçu une jolie composition florale offerte par la Municipalité, ainsi que les vœux de bonheur chaleureux de tous les Méricards et Méricards présents.



## Restauration du lavoir de Courcelles

L'entreprise GAMEIRO a réalisé gracieusement, conformément au descriptif des travaux proposés au Conseil Municipal et même au-delà de ce qui était prévu, la rénovation du lavoir de Courcelles.

La Municipalité remercie M Gameiro pour la qualité du travail effectué et pour sa contribution active à la sauvegarde du patrimoine de la commune.

En effet, c'est le seul lavoir conservé sur le territoire de notre commune. Le lavoir du Chemin des Sables a fait place à l'école. Du lavoir du Limon, il ne subsiste que quelques restes dans une propriété privée.

Il restera à la municipalité de pourvoir à l'aménagement des abords.



Avant



Après

**Résurgence à Courcelles  
entre le Ru et le lavoir.**



Après s'être faites oublier pendant quelques années, les eaux de la source sont réapparues à la surface provoquant un ruissellement continu sur la route et s'écoulant par les jardins des propriétés riveraines sans causer de dégât aux habitations. Des travaux de captage et de canalisation s'avèrent nécessaires.

*Horaires de la Mairie*

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi  
9 heures - 12 heures  
14 heures - 17 heures  
Samedi  
9 heures - 11 heures 30

*Fermée Mercredi  
et Samedi après-midi*

Tel : 01 60 23 62 83

Fax : 01 60 23 63 45

Mél : [mairie-mery-sur-marne@wanadoo.fr](mailto:mairie-mery-sur-marne@wanadoo.fr)

Site : [www.mery-sur-marne.fr/](http://www.mery-sur-marne.fr/)

*Etat Civil...*

*Année 2012*

**Naissances :**

POMPÉE FRAS Noa le 4 janvier

FARGEAU--COUTANT Giuliano,  
Alessandro, Arry le 5 mars

**Décès :**

GIRE André, Paul le 23 avril

MARTEAU Bernard, Christian  
le 4 mai

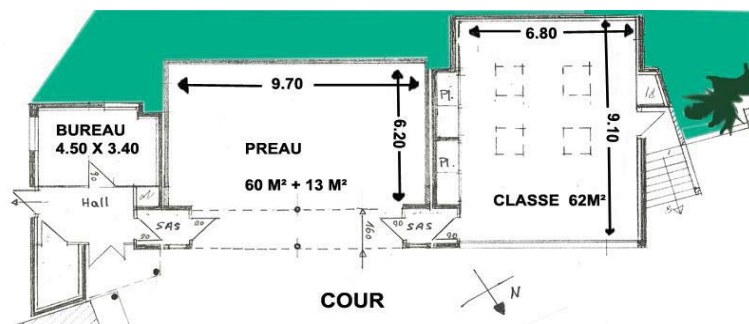
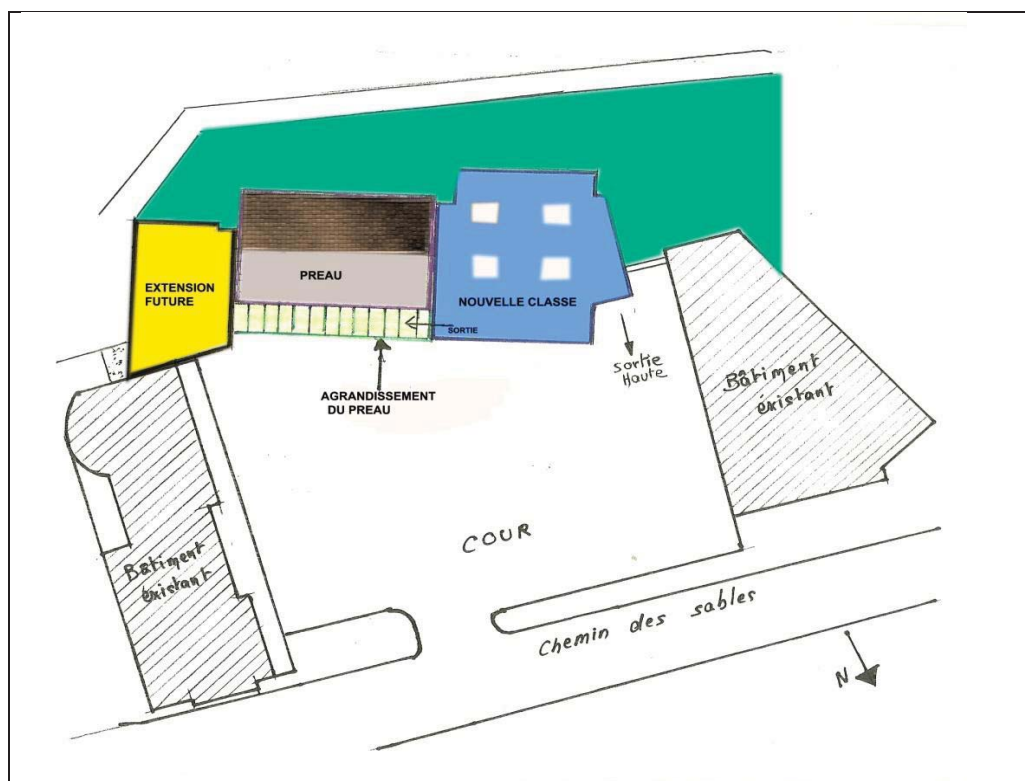
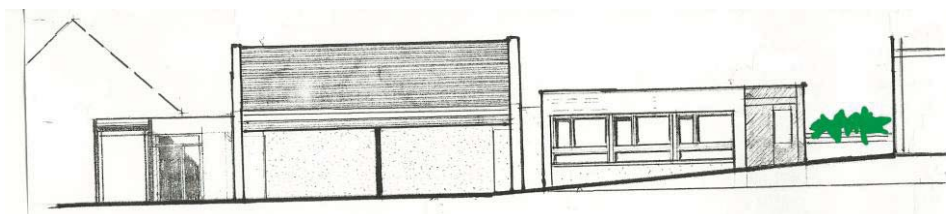
**Création d'une classe primaire et Extension du préau**

Monsieur MIKAELIAN, architecte, a présenté à la commission des travaux un nouveau projet. La version de l'aménagement du préau actuel en classe et la construction d'un nouveau préau a été abandonnée.

Ce nouveau projet dont vous pouvez voir les esquisses ci-dessous, présente les avantages suivants: agrandir le préau actuel de 13 m<sup>2</sup>, construire un bâtiment de 62 m<sup>2</sup> à l'usage de classe. Cette solution, retenue par le Conseil Municipal, a été validée par le SIRPI maître d'œuvre. Ces travaux représentent un coût estimé à 235 400 € HT.

Une extension (à gauche sur le plan) est envisagée et estimée à 75 600 € HT. Celle-ci sera prise en charge par la Municipalité et fera l'objet d'une étude ultérieure.

Les travaux devraient commencer aux vacances de la Toussaint de cette année. Une grande partie de ceux-ci devant se faire pendant les périodes des vacances scolaires, l'ouverture de la classe est prévue pour la rentrée de septembre 2013.



Chasse aux œufs dans le parc des Glycines

Informations...  
En bref

Bâtiment communal « Les Glycines ».

L'entreprise LEBON a été retenue pour la réfection de la toiture. Le montant des travaux s'élève à 16 158 € HT. Ils devraient être réalisés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.



Rénovation voirie Rue du Bois.

Le Conseil Municipal a décidé la réfection de la voirie « Rue du Bois » en fort mauvais état, depuis le caniveau du virage jusqu'en haut de la rue. La Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF), conformément à la convention passée avec la commune, a présenté un devis pour un montant s'élevant à 19 242,72 € HT.

Les travaux seront réalisés prochainement. Le vote négatif du budget de la CCPF par une majorité des délégués va retarder ces travaux.



Nouvelles conditions d'accès à la déchetterie

Depuis le 1<sup>er</sup> mars :

- Présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à chaque passage en plus d'une pièce d'identité et de votre carte d'accès.
- 18 passages d'1 m<sup>3</sup> gratuits par an. Possibilité d'acquérir des bons payants au-delà de ce seuil.
- Limite fixée à 4 m<sup>3</sup> par jour, et comptabilisée comme 4 passages d'1m<sup>3</sup>.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet :

L'accès à la déchetterie sera payant pour les communes dès le premier m<sup>3</sup> à l'aide de bons d'une valeur unitaire de 10 €



Fête communale les 23 et 24 juin au parc des Glycines. Elle est organisée par la Municipalité avec la participation des associations.



En ce dimanche de Pâques, petits et grands se sont retrouvés au parc des Glycines pour participer à la chasse aux œufs. Accueillis par Mme Demoulin, environs 70 enfants ont fouillé les bosquets et trouvé un œuf par-ci, un œuf par-là. Leur butin en poche, les plus petits ont pu s'adonner aux jeux proposés par Farandole, tandis que les plus grands participaient au concours du lancer de l'œuf animé par M Bispo de Matos. Le Conseil Municipal remercie les associations (Bibliothèque, Farandole, Méry animation) qui ont contribué à la réussite de cette matinée et à l'enchantement des enfants.



## **Vous avez 16 ans !**

Fille ou Garçon, vous êtes de nationalité Française. Dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile.

Présentez-vous muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

*Cela est indispensable pour :*

- se présenter aux concours ou aux examens.
- s'inscrire au permis de conduire ou à la conduite accompagnée.
- travailler en emploi saisonnier.
- s'inscrire dans une démarche citoyenne et participer à la journée d'Appel.

## **Rappel ...**

### **Nos amis les bêtes :**

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que la divagation sur la voie publique est interdite. Les chiens laissés dehors nuit et jour nuisent beaucoup à la tranquillité du voisinage. Merci de faire le nécessaire pour éviter les aboiements.

### **Soins du jardin :**

Avec les beaux jours, les tondeuses à gazon et les débroussailluses reviennent. En raison de leur intensité sonore, elles peuvent causer une gêne au voisinage. Nous vous rappelons les horaires autorisés pour l'utilisation de ces appareils :

Les jours ouvrés

**de 7 heures à 20 heures**

Les samedis

**de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**

Les dimanches et jours fériés

**de 10 heures à 12 heures**

Nous rappelons également que les haies et arbustes ne doivent pas empiéter sur le domaine public afin de ne pas gêner le passage. Il incombe aux riverains de les tailler.

Le brûlage des déchets verts est interdit en raison du fort dégagement de fumée.

## **Aménagement de la sente de l'église et du talus de la place du chemin des sables**



Les travaux d'aménagement de la sente et du talus sont achevés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Espace Jardin de Sâacy.

Pour la sente de l'église, il s'agissait de poser une clôture en bois traité autoclave en créant un espace destiné à accueillir un banc. L'ancien escalier, dangereux, a été supprimé mais un passage est ouvert un peu plus bas permettant d'accéder à l'école et au plateau sportif par un cheminement moins pentu.

Des arbustes (buddleya, forsythia...) ont été plantés tout au long de cette clôture.

Sur le talus, une bâche a été étalée et des végétaux (fusain, abélia, buddleya, lavande...) ont été mis en place.

Les employés communaux se chargeront des quelques travaux de finition.



***Nous avons constaté des traces d'incivilité : tentative de brûler la bâche (deux jours après la pose !), piétinement des espaces plantés, glissade sur la bâche... Nous demandons à tous, petits et grands, de respecter ces aménagements et ces plantations afin que l'argent du contribuable n'ait pas été dépensé inutilement.***

***Merci de bien vouloir entendre cet appel***

